

REVERSEMENT DU SOUTIEN A LA COLLECTE SELECTIVE

Période	T1	2023
Collectivité	FON	SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Les données des tableaux ci-dessous sont issues de calcul à l'échelle de l'ensemble des collectivités du SIREDOM. Il peut donc apparaître des écarts dus aux arrondis.

TONNAGE COLLECTE PAR LA COLLECTIVITE

	Verre Porte à Porte (a)	Verre Apport Volontaire (b)	Total Verre	Biflux (c)
Trimestre 1	0,00 t	37,75 t	37,75 t	53,94 t

COMPOSITION DE LA COLLECTE SELECTIVE DE LA COLLECTIVITE ISSUE DES TONNAGES ENTREE EN CENTRE DE TRI ET DES CARACTERISATIONS POUR LE BIFLUX

La **composition de la collecte sélective** découle des **résultats des caractérisations** effectuées sur les collectes en entrée du centre de tri au cours de l'année et du **tonnage collecté pour la collectivité**.
 Pour le verre collecté en porte à porte, le refus est de 10% - Pour le papier, le refus est de 5%.

	Verre	Acier (f)	Aluminium (g)	Plastique (h)	PCC (i)	PCNC (j)	PCM (k)	Refus (l)	Papier (m)
Moyenne des caractérisations		2,57%	2,20%	19,19%	1,29%	29,70%	11,40%	15,91%	17,74%

Tonnage	Verre (a*90%+b)	Acier (c*f)	Aluminium (c*g)	Plastique (c*h)	PCC (c*i)	PCNC (c*j)	PCM (c*k)	Refus c*l+d*0,05	Papier (c*m)+d*95%
Trimestre 1	37,75 t	1,39 t	1,19 t	10,35 t	0,70 t	16,02 t	6,15 t	8,58 t	9,57 t

PCC => Papier Carton
Complexé

PCNC => Papier carton
Non Complexé

PCM => Papier Carton
en Mélange

REVERSEMENT DU SOUTIEN A LA COLLECTE SELECTIVE

Période	T1	2023
Collectivité	FON	SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Les données des tableaux ci-dessous sont issues de calcul à l'échelle de l'ensemble des collectivités du SIREDOM. Il peut donc apparaître des écarts dus aux arrondis.

TONNAGES SOUTENUS DE LA COLLECTIVITE ISSUS DES TONNAGES SORTIE DU CENTRE DE TRI

Les **tonnages soutenus** sont calculés **au prorata des tonnages CITEO Emballages du SIREDOM**. Sont donc pris en compte les écarts dus au process (freinte), aux geste de tri différents entre les caractérisations et les opérateurs de tri, des écarts de stocks des matières à recycler ainsi que la règle de calcul des fibreux dans le Barème F CITEO.

Règle fibreux Barème F CITEO : les tonnes de fibreux sont **plafonnées à hauteur de 78% des fibreux** (PCNC + 0,3*PCM). Les tonnes de PCNC et PCM soutenues sont ensuite calculées **au prorata de la quote-part** représentée par chacun de ces matériaux.

Les tonnages soutenus sont obtenus en appliquant un **coefficient de répartition** résultant de l'écart entre le **total du tonnage soutenu calculé pour toutes les collectivités** (T_{coll}) et le **tonnage effectivement soutenu du SIREDOM** (T_{SIR})

Coefficient de Répartition des tonnages sortie du centre de tri

		Verre	Acier	Aluminium	Plastique	PCC	PCNC	PCM
T1	T_{coll}	4361,76 t	316,94 t	180,87 t	1827,76 t	165,17 t	2434,99 t	354,36 t
	T_{SIR}	5069,10 t	305,88 t	186,38 t	1514,83 t	143,70 t	2301,68 t	418,18 t
	Coeff.	16,2%	-3,5%	3,0%	-17,1%	-13,0%	-5,5%	18,0%

Tonnages soutenus issus de l'application du coefficient de répartition des tonnages sortie du centre de tri et de la règle des Fibreux

	Verre	Acier	Aluminium	Plastique	PCC	PCNC	PCM	Total Emballages (hors Verre)
Trimestre 1	43,872 t	1,338 t	1,223 t	8,579 t	0,607 t	11,812 t	1,698 t	25,26 t

SOUTIEN DE BASE

Tarif Unitaire CITEO

	Verre	Acier	Aluminium	Plastique	PCC	PCNC	PCM
Tarif unitaire €/T	7 €	68 €	439 €	725 €	329 €	165 €	100 €

Soutien de Base - Tarif unitaire CITEO * Tonnages soutenus

	Verre	Acier	Aluminium	Plastique	PCC	PCNC	PCM	TOTAL
Trimestre 1	307,10 €	90,99 €	536,70 €	6 219,75 €	199,77 €	1 949,06 €	169,82 €	9 473,20 €

REVERSEMENT DU SOUTIEN A LA COLLECTE SELECTIVE

Période	T1	2023
Collectivité	FON	SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Les données des tableaux ci-dessous sont issues de calcul à l'échelle de l'ensemble des collectivités du SIREDOM. Il peut donc apparaître des écarts dus aux arrondis.

PERFORMANCE ANNUELLE DE LA COLLECTIVITE

Au regard des tonnages soutenus et des tonnages d'apport volontaire verre collectés par le SIREDOM

Pop.	3 199	Verre	Acier	Aluminium	PCNC	PCC	Plastique	PCM	TOTAL
Trimestre 1		54,86 kg/hab	1,67 kg/hab	1,53 kg/hab	14,77 kg/hab	0,76 kg/hab	10,73 kg/hab	2,12 kg/hab	86,44 kg/hab

SOUTIEN A LA COLLECTE SELECTIVE

Coefficient de Majoration à la Performance de Recyclage

Taux Moyen de recyclage (TMR) = $\{ (Perf\ Métaux / Gist\ Métaux) + (Perf\ PC / Gist\ PC) + (Perf\ Plastique / Gist\ Plastique) + (Perf\ Verre / Gist\ Verre) \} / 4$

Perf Rapport entre les tonnes de déchets issus de la collecte sélective soutenues, complétées pour les métaux par les tonnes extraites de mâchefers soutenues et affectées d'un coefficient de 0,5, et la population (kg/hab/an)

Gist Gisement contractuel (kg/hab/an) => gisement contribuant réel 2014 / population INSEE France entière 2014

Coefficient de Majoration à la Performance de Recyclage (Cmp) : calculé en fonction du TMR

Valeur TMR	0 à 49%	49% à 64%	64% à 80%	Au delà de 80%
Cmp	0	Augmente linéairement de 0 à 15%	Augmente linéairement de 15 à 50%	50%

	Taux Moyen de Recyclage	Cmp	Soutien de base	Soutien à la Perf. du recyclage	Soutien à la CS (D)
Trimestre 1	104,49%	50,00%	9 473,20	4 736,60 €	14 209,81

Les performances de tri de la collectivité lui permettent de bénéficier d'une majoration du soutien de base de 50 %

VERSEMENT DU SOUTIEN

Soutien Trimestriel

Reversement à hauteur de 70% de l'acompte perçu (A)

Calcul d'un **coefficient de répartition (C)** résultant de l'écart entre le **total du soutien trimestriel** à la CS calculé pour **toutes les collectivités (B)** et les **70% de l'acompte (A)**

Application du **coefficient de répartition (C)** au **soutien à la CS de chaque collectivité (D)** afin de calculer le **soutien trimestriel à verser (E)**

	Acompte versé par CITEO	Acompte à verser (A)	Total soutien trimestriel à la CS des collectivités (B)	Coefficient de répartition (C) = (A-B)/B*100	Soutien à la CS (D)	Soutien trimestriel à verser (E) = D+C
Trimestre 1	1 685 800,00 €	1 180 060 €	2 134 838,51 €	-44,7%	14 209,81 €	7 854,66 €

Montant versé pour le 1^{er} Trimestre 2023

7 854,66 €